

ARDÈCHE LARGENTIERE COMMUNE de ST MELANY

N° de la délibération
2022-67

Membres en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 9

POUR : 9

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Objet :

**Travaux de télégestion,
d'améliorations du
patrimoine et divers travaux
sur le réseau AEP**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL le 12 Décembre 2022

L'An deux mille vingt deux, le 12 du mois de Décembre, à 9 heures, le conseil municipal de la commune de **Saint Mélany**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Didier PIOLAT, Maire**.

Étaient présents : Lorraine CHENOT, Barbara DE SCHEPPER, Lucy RENAULT, Paul ARNAUD, Vincent GUILLO, Didier PIOLAT, Roger LOMBARDOT

Excusé : Damien PETIT, Fanny WALDSCHMIDT, Loïs COLTEL, Arlette OBRY

Absent :

Représentés : Arlette OBRY donne procuration à Didier PIOLAT, Fanny WALDSCHMIDT donne procuration à Vincent GUILLO

A été élu secrétaire : Vincent GUILLO

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le maire rappelle que suite à la délibération « 2022_09 » du 8 Février 2022 validant le projet d'amélioration et de sécurisation du réseau AEP, la commune avait confié la maîtrise d'œuvre à l'entreprise 2AMO.

Notre maître d'œuvre avait donc sollicité cinq entreprises pour la consultation des travaux avec une date limite de remise des offres « le 2 Décembre 2022 à 12h ».

Le maire précise au conseil municipal que la commune a déjà obtenu deux décisions attributives de subventions :

Par l'agence de l'eau : 14 000 € HT (pour la mise en place de la télégestion sur réseau AEP)

Par l'état : attribution au titre de la DETR, une subvention de **40 920 €** correspondant à un taux de 33% de la dépense prévisionnelle HT s'élevant à 124 000 €.

Une demande de subvention a été faite **au département** pour compléter le financement du projet.

La commission d'appel d'offre ayant eu lieu le mardi 6 décembre 2022 à 9h, le maire propose au conseil municipal de valider le choix effectué lors de cette commission.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient pondérés de la manière suivant :

70 points pour le prix et 30 points pour la valeur technique.

Le rapport d'analyse de consultation des offres met en évidence qu'au vu de la sélection et du classement des offres opérés, la commission propose de retenir les choix suivants :

LOT1 : Travaux de télégestion :

SAUR

Territoire Sud Drôme Ardèche

Chemin de la Fonderie BP 137

26216 MONTELIMAR Cedex

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir :

- Montant HT : 37 000 € HT
- Montant TTC : 44 400 € TTC

LOT 2 – Travaux d'amélioration du patrimoine et travaux divers sur les ouvrages AEP

ROUSTANG TP

07260 JOYEUSE

525 Chemin du Fadas

Tél. :04.75.39.58.01

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir

- Montant HT : 61 327.66 € HT
- Montant TTC : 73 593.19 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

D'accepter la proposition de la commission d'appel d'offre et d'attribuer le marché public :

Pour le LOT1 : Travaux de télégestion :

SAUR

Territoire Sud Drôme Ardèche

Chemin de la Fonderie BP 137

26216 MONTELIMAR Cedex

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir :

- Montant HT : 37 000 € HT
- Montant TTC : 44 400 € TTC

Pour le LOT 2 – Travaux d'amélioration du patrimoine et travaux divers sur les ouvrages AEP

ROUSTANG TP

07260 JOYEUSE

525 Chemin du Fadas

Tél. :04.75.39.58.01

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir

- Montant HT : 61 327.66 € HT
- Montant TTC : 73 593.19 € TTC

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

The logo for SLO (Système de Liaison et d'Orientation) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 007-210702759-20221212-DB2022_67-AR

Ainsi fait et délibéré à SAINT MELANY, les jour, mois, et an ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme à l'original.

Fait à St Mélanay,

Le 19 Décembre 2022 ,

Le Maire

Didier PIOLAT